



Procès-verbal

Bureau de Direction

Réunion du :	13 juin 2020
A :	Voie électronique
Présidence :	M. Daniel ROLET.
Présents :	Messieurs Jean-Jacques AUBRY, Michel BROGLIN, Thierry CORROYER, Pascal MARCHETTI, Guy MONNIER, Hubert PASCAL, Philippe SURDOL, André SCHNOEBELEN.
Excusés :	

• 1/ Groupements

Le bureau du district doit valider les comptes rendus des groupements de jeunes avant leur envoi à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté.

Un document est présenté aux membres du bureau, recensant les comptes rendus réceptionnés, et leurs caractéristiques (cf annexe du présent procès-verbal).

Vote pour : 9
Vote contre : 0
Abstention : 0

Le bureau du district valide les comptes rendus de groupements.

2 comptes rendus de groupements n'ont pas été réceptionnés. A noter qu'ils ont été demandés par mails adressés directement sur les boîtes officielles des clubs en date du 02 juin 2020. Un rappel a été effectué selon les mêmes modalités en date du 10 juin 2020.

• 2/ Affiliations

Deux associations ont déposés, via l'application dédiée à cet effet, une demande d'affiliation.

Il s'agit des associations de

AS MONTANDON

FC SUARCE

Les dossiers déposés sont en tous points conformes à la réglementation, notamment en ce qui concerne la déclaration des associations en préfecture.

La caution de 1000,00 euros, inscrite au barème financier pour toute nouvelle affiliation, a été versée par chacune des associations.

Vote pour : 9
Vote contre : 0
Abstention : 0

Le bureau valide les demandes d'affiliations des clubs AS MONTANDON et FC SUARCE.

Le Président

Daniel ROLET

Le Directeur Administratif

Jérôme POBELLE